

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 5 décembre 2024
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 16 décembre 2024

Etaient présents : Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Rozenn MAHEVO, Marie-Josée JUGEAU, Maurice GAULAIN, Aurélie BAUR, et Sylvie LE PAN .

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Damien RIBOUCHON

Absent excusé : Edouard BANNET, Christophe SAMZUN

Secrétaire de séance : Maurice GAULAIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Elouan, fils de Nadir GOUASMI et Evgeniya MAKSAEVA résidants à Kerdavid.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 11 décembre 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT




Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 5 décembre 2024
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 16 décembre 2024

Etaient présents : Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Rozenn MAHEVO, Marie-Josée JUGEAU, Maurice GAULAIN, Aurélie BAUR, et Sylvie LE PAN .

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Damien RIBOUCHON

Absent excusé : Edouard BANNET, Christophe SAMZUN

Secrétaire de séance : Maurice GAULAIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2) AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2024

Madame Marie THUILLER, Adjointe en charge des Finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 du Journal Officiel du 13 avril 1996)
(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998)
(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)
(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1^{er} janvier 2006)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sachant que le budget est voté par chapitre tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	RAR 2023	TOTAL		Montants engagés pour 2025
20 21	2051	Concessions et droits similaires	2 500,00 €		2 500,00 €	25%	625,00 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	15 000,00 €		15 000,00 €	25%	3 750,00 €
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	40 000,00 €		40 000,00 €	25%	10 000,00 €
	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 500,00 €		3 500,00 €	25%	875,00 €
	2183	Matériel Informatique	2 000,00 €		2 000,00 €	25%	500,00 €
	2188	Autres immo corporelles	32 000,00 €		32 000,00 €	25%	8 000,00 €

La commission finances a validé, lors de sa commission du 9 décembre 2024, ces crédits d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus, et ce, dans l'attente de l'élaboration du budget Campings 2025.

Fait et délibéré,
 A Locmaria, le 11 décembre 2024.

Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT



(Signature)
 Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 5 décembre 2024
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 16 décembre 2024

Etaient présents : Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Rozenn MAHEVO, Marie-Josée JUGEAU, Maurice GAULAIN, Aurélie BAUR, et Sylvie LE PAN .

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Damien RIBOUCHON
Absent excusé : Edouard BANNET, Christophe SAMZUN

Secrétaire de séance : Maurice GAULAIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

3) AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sachant que le budget est voté par chapitre tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024		Montants engagés pour 2025
20	202	Documents urbanisme	30 000,00 €	25%	7 500,00 €
	203	Etudes	20 000,00 €	25%	5 000,00 €
204	204182	Subvention d'équipement : Autres groupements	45 000,00 €	25%	11 250,00 €
21	2111	Terrains nus	173 500,00 €	25%	43 375,00 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	66 000,00 €	25%	16 500,00 €
	21538	Autres Réseaux	50 000,00 €	25%	12 500,00 €
	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 080,56 €	25%	5 020,14 €
	2188	Autres immo corporelles	20 000,00 €	25%	5 000,00 €
23	231	Installations, matériel et outillage techniques	927 892,44 €	25%	231 973,11 €

La commission finances a validé, lors de sa commission du 9 décembre 2024, ces crédits d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus, et ce, dans l'attente de l'élaboration du budget commune 2025.

Fait et délibéré,
 A Locmaria, le 11 décembre 2024.

Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 5 décembre 2024
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 16 décembre 2024

Etaient présents : Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Rozenn MAHEVO, Marie-Josée JUGEAU, Maurice GAULAIN, Aurélie BAUR, et Sylvie LE PAN .

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Damien RIBOUCHON
Absent excusé : Edouard BANNET, Christophe SAMZUN

Secrétaire de séance : Maurice GAULAIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

4) SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CAMPING

Une subvention a été inscrite et votée au budget primitif 2024 de la commune, article 65821, pour 81370.00 €. Une Décision modificative a été prise au Conseil Municipal du 12.11.2024 pour augmenter cette subvention de 66 000.00 € afin de pouvoir régler des factures en attente.

Afin d'équilibrer le budget Camping, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exécuter la dépense à hauteur de 147 370.00 euros et demande à Monsieur le Maire de mandater :

- 147 370.00 euros depuis le Budget Principal au profit du budget Camping.

La commission finances a validé, lors de sa commission du 9 décembre 2024, cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de verser la subvention au budget camping.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 11 décembre 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



~~Le Maire,~~
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 5 décembre 2024
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 16 décembre 2024

Etaient présents : Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Rozenn MAHEVO, Marie-Josée JUGEAU, Maurice GAULAIN, Aurélie BAUR, et Sylvie LE PAN .

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie-Josée JUGEAU
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Damien RIBOUCHON

Absent excusé : Edouard BANNET, Christophe SAMZUN

Secrétaire de séance : Maurice GAULAIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

5) TARIFS 2025

Cette délibération annule et remplace la délibération n°5 du 11 décembre 2024 suite à une erreur matérielle.

Suite à la Commission des Finances qui s'est réunie le 9 décembre 2024, Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture des propositions d'ouverture et de fermeture du gîte et du camping de Lannivrec et du camping de Port-Andro ainsi que les propositions des tarifs 2025.

Gîte :	du samedi 5 avril 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Camping de Lannivrec :	du samedi 5 avril 2025 au dimanche 12 octobre 2025
Camping de Port Andro :	du vendredi 16 mai 2025 au dimanche 21 septembre 2025

Campings de Port-Andro et de Lannivrec	2025
Réservation (payante pour tout séjour supérieur à 7 nuits, non déductible, non remboursable)	23.00 €
Arrhes : 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant	50 %
1 ^{er} Emplacement réservé	4.90 €
2 ^{ème} emplacement – forfait journalier	18.50 €
3 ^{ème} emplacement – forfait journalier	20.50 €

4 ^{ème} emplacement et plus – forfait journalier	22.50 €
Par personne	4.90 €
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit
Enfant de 4 à 12 ans	3.20 €
Remorque/Remorque bateau	1.60 € par jour par remorque
Chien	1.40 €
Garage mort (Forfait dû pour non-respect des dates de réservation, que ce soit à l'arrivée ou au départ) Par jour, les trois premiers jours Par jour, au-delà des trois premiers jours	11.00 € 21.00 €
Tarif congélation	0.70 €
Tarif saisonnier sur présentation d'un contrat de travail sur la commune de Locmaria	50 % sur le séjour
Gîte	2025
<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Réservations obligatoires pour les groupes supérieurs à 10 personnes ⚠ Arrhes : 50 % du séjour au moment de la réservation seront à verser ⚠ Ces arrhes ne seront pas remboursées si le séjour n'est pas annulé au minimum 15 jours auparavant <p>Lit en Gîte de 10 et 18 lits (taxe de séjour non comprise) avec draps</p> <p>Lit en Chambre (chambre de trois lits, taxe de séjour non comprise) avec draps</p>	25.00 € 32.00 €
Autres services proposés	2025
Service Laverie - Lave-linge - Sèche-linge - Lave-linge 17 kg - Sèche-linge 17 kg - Dose lessive	8.00 € 6.00 € 10.00 € 8.00 € 2.00 €
Autres services proposés	2025
Tennis - Heure - 10 heures - Avec système de caution pour la remise de la clé - Heure Bellilois - Hors saison, en dehors des dates d'ouverture du site - Douches municipales - La douche - Carnet de 10 douches	9.00 € 70.00 € 100.00 € Gratuit Gratuit 3.50 € 30.00 €
Location salle Polyvalente de Lann-Ivrec	2025
Salle sans cuisine (une ou deux journées) - du 1 ^{er} avril au 30 septembre - du 1 ^{er} octobre au 31 mars	160.00 € 210.00 €

Salle avec cuisine (une ou deux journées) - du 1 ^{er} avril au 30 septembre - du 1 ^{er} octobre au 31 mars	350.00 € 400.00 €
Caution requise	500.00 €
Gratuité de la mise à disposition des associations dont le siège social est sur la commune	
Garderie Municipale	
2025	
Horaires d'ouverture de la garderie : 7 heures 30 – 8 heures 35 et 16 heures 30 – 18 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi Garderie (Facturation à partir de 10 heures de présence à la garderie)	0.25 € le ¼ d'heure- tout ¼ d'heure entamé est dû
Droit de Place	
2025	
Marché Place Abeille Flandre, le mètre linéaire : - Emplacement sans eau ni électricité - Emplacement avec eau ou électricité - Emplacement avec eau et électricité	1.50 € 2.00 € 4.00 €
Photocopies et télécopies	
2025	
Photocopie (unité) - La copie « noir & blanc » verso - La copie « couleur » verso	0.25 € 0.45 €
TERRASSES le m² par an pour une occupation	
2025	
Commerces à l'année : Terrasse non couverte	10.00 € le m ²
Commerces saisonniers : Terrasse non couverte	30.00 € le m ²
CONCESSIONS CIMETIERE	
2025	
Les concessions de terrain : Concession de 15 ans renouvelable Concession de 20 ans renouvelable Concession de 30 ans renouvelable	80.00 € 110.00 € 150.00 €
Colombarium Concession de 15 ans renouvelable Concession de 20 ans renouvelable Concession de 30 ans renouvelable	80.00 € 110.00 € 150.00 €

La commission finances a validé, lors de sa commission du 9 décembre 2024, les dates et les tarifs 2025.

Les dates et tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 11 décembre 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjoint
Marie THUILLIER